



Avec le concours de la CNSA

CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA VENDEE

PROGRAMME COORDONNE DE FINANCEMENT DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DE PREVENTION 2019-2023

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 institue dans chaque département une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CdF), présidée par le Président du Conseil Départemental et vice-présidée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

Cette instance, regroupant l'ensemble des acteurs contribuant à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans, vise à la fois, à renforcer les droits des personnes âgées en perte d'autonomie, à rénover la gouvernance médico-sociale tant au plan national que local et à coordonner les financements autour d'une stratégie commune.

La CdF comprend des membres de droit : Département, Agence Régionale de Santé (ARS), Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Régime Social des Indépendants (RSI), Institutions de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO), Mutualité française et des collectivités territoriales et EPCI volontaires.

La CdF a établi un diagnostic des besoins des personnes âgées de plus de 60 ans résidant sur le territoire départemental, recenser les initiatives locales et met en œuvre un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales et réglementaires.

L'article L. 233-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) définit les actions individuelles ou collectives de prévention comme étant des actions « destinées aux personnes

de 60 ans et plus, visant à les informer, à les sensibiliser ou à modifier des comportements individuels, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie. Elles peuvent également viser à identifier les personnes destinataires de ces actions ».

Différents **objectifs transversaux** doivent être favorisés dans le développement de l'ensemble des actions présentes dans ce programme :

- **Proposer des actions répondant prioritairement aux fragilités repérées dans les territoires notamment en lien avec les contrats locaux de santé (CLS) pour les territoires concernés ;**
- **Proposer des actions s'inscrivant dans une démarche globale ;**
- **Encourager le développement de projets co-portés ;**
- **Encourager la mutualisation des moyens ;**
- **Encourager les projets à l'échelle intercommunale ;**
- **Dans les actions collectives, organiser le transport et l'accompagnement des bénéficiaires ;**
- **Atteindre un maximum de personnes âgées de plus de 60 ans sur l'ensemble du territoire ;**
- **Sensibiliser les acteurs d'accompagnement des publics spécifiques à monter des actions de prévention s'inscrivant dans le programme coordonné.**
- **Développer les aides techniques**
- **Développer des actions utilisant le forfait autonomie**

Le présent Programme Coordonné des Financements, d'une durée de 5 ans, couvre la période de 2019 à 2023. Les fiches d'orientations constitueront ses annexes.

Les financements spécifiques à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, prévus par les deux concours versés par la Caisse Nationale Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) aux conseils départementaux, ne concernent qu'une partie du champ de compétence de la CdF, à savoir les orientations de 1 à 6 déclinées dans le présent programme ainsi que le soutien et le développement d'actions individuelles de prévention menées par les SPASAD (action 7.5). D'autres financements sont mobilisables pour les actions non éligibles au soutien de la CdF.

Il convient de noter que les financements de la Conférence des Financeurs ne s'adressent pas aux résidents d'EHPAD.

L'attribution de la participation financière sera formalisée par une convention entre le représentant de la Conférence des Financeurs, Monsieur le Président du Conseil départemental de la Vendée et l'organisme porteur de projet. Concernant l'orientation 6 relative au forfait autonomie, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sera proposé à l'ensemble des résidences autonomies.

Le programme coordonné de financement de la CdF s'articule autour de 7 orientations.

Orientation 1 : Préparer le passage de la vie active à la retraite		Axe de référence
<u>Action 1.1</u>	Etre en capacité d'avoir, d'exprimer ses envies et favoriser l'émergence d'un nouveau projet de vie	Axe 6
<u>Action 1.2</u>	Accompagner le passage à la retraite pour les publics « à faibles ressources » afin d'éviter les interruptions de droits et des périodes sans ressources	Axe 6
Orientation 2 : Donner aux personnes âgées les moyens d'être actrices de leur santé et du maintien de leur autonomie		
<u>Action 2.1</u>	Soutenir le développement d'actions autour de l'activité physique, la prévention des chutes	Axe 6
<u>Action 2.2</u>	Favoriser le maintien des fonctions cognitives	Axe 6
<u>Action 2.3</u>	Renforcer et développer des actions autour de la santé bucco-dentaire, visuelle et auditive	Axe 6
<u>Action 2.4</u>	Renforcer et développer des actions autour de l'alimentation, la nutrition et la lutte contre la dénutrition	Axe 6
<u>Action 2.5</u>	Renforcer et développer des actions autour de la prévention du sommeil	Axe 6
<u>Action 2.6</u>	Renforcer et développer des actions autour du bien-être, de la confiance et de l'estime de soi	Axe 6
<u>Action 2.7</u>	Renforcer et développer des actions autour de la dépression, des addictions et du risque suicidaire	Axe 6
<u>Action 2.8</u>	Renforcer et développer des actions autour de la prévention sur l'automédication et la polymédication	Axe 6
Orientation 3 : Maintenir du lien social, favoriser le rôle social des personnes de 60 ans et plus		
<u>Action 3.1</u>	Prévenir, repérer, prendre en charge les facteurs de risque de rupture du lien social et les effets de la situation d'isolement sur l'état de santé et la vie sociale de la personne âgée	Axe 6
<u>Action 3.2</u>	Informier, former et accompagner les personnes âgées sur l'utilisation des nouvelles technologies (<i>dont les outils numériques</i>)	Axe 6
<u>Action 3.3</u>	Développer des projets de maintien du lien social via les réseaux sociaux	Axe 6
<u>Action 3.4</u>	Inciter au développement de projets en lien avec la lutte contre l'isolement	Axe 6
<u>Action 3.5</u>	Favoriser l'accès à la culture des personnes âgées	Axe 6
<u>Action 3.6</u>	Favoriser et entretenir la mobilité des personnes âgées	Axe 6
<u>Action 3.7</u>	Favoriser les actions intergénérationnelles	Axe 6
<u>Action 3.8</u>	Favoriser la solidarité de proximité, l'utilité sociale	Axe 6
<u>Action 3.9</u>	Développer l'aide aux personnes âgées endeuillées	Axe 6
<u>Action 3.10</u>	Participer à la vie citoyenne	Axe 6

Orientation 4 : Renforcer les actions de prévention autour de la sécurité et des droits des personnes de 60 ans et plus		
<u>Action 4.1</u>	Développer des actions de prévention sur les risques existants (<i>téléphonique, internet, démarchage à domicile...</i>)	Axe 6
<u>Action 4.2</u>	Renforcer et développer des actions autour de la sécurité routière	Axe 6
<u>Action 4.3</u>	Promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance	Axe 6
<u>Article 4.4</u>	Veiller à l'accès aux droits et à l'exercice des droits et de la citoyenneté des personnes âgées	Axe 6
Orientation 5 : Faciliter l'accès à des aides techniques et simplifier les démarches d'adaptation du logement		
❖ Les ergothérapeutes		
<u>Action 5.1</u>	Développer le repérage des besoins en aides techniques à l'échelle départementale en complémentarité des dispositifs existants (<i>ex : EQAAR</i>)	Axe 1
<u>Action 5.2</u>	Mettre en place des dispositifs de conseil et d'accompagnement pour l'adaptation du logement et les aides techniques (<i>postes d'ergothérapeute</i>)	Axe 1
<u>Action 5.3</u>	Promouvoir la simplification des demandes d'aide autour de l'adaptation du logement et développer des aides financières autour du reste à charge pour certaines aides techniques	Axe 1
<u>Action 5.4</u>	Développer le recours aux nouvelles technologies pour favoriser le maintien à domicile (<i>domotique</i>)	Axe 1
❖ Le recyclage des aides techniques		
<u>Action 5.5</u>	Mettre en place des dispositifs de conseil et d'accompagnement pour l'accès aux aides techniques, notamment en facilitant le recyclage.	Axe 1
❖ La communication par des actions ponctuelles d'information		
<u>Action 5.6</u>	Engager une réflexion sur la création d'espaces témoins / modulables	Axe 1
Orientation 6 : Mettre en place des activités de prévention dans les résidences autonomes (forfait autonomie)		
❖ Prévention santé		
<u>Action 6.1</u>	Renforcer et développer des actions autour de la santé bucco-dentaire, visuelle et auditive	Axe 2
<u>Action 6.2</u>	Renforcer et développer des actions autour de l'activité physique, la prévention des chutes	Axe 2
<u>Action 6.3</u>	Renforcer et développer des actions autour des fonctions cognitives	Axe 2
<u>Action 6.4</u>	Renforcer et développer des actions autour de la nutrition dans les résidences autonomes où la restauration est une prestation facultative	Axe 2
<u>Action 6.5</u>	Renforcer et développer des actions autour de la prévention du sommeil	Axe 2
<u>Action 6.6</u>	Renforcer et développer des actions autour du bien-être, de la confiance et de l'estime de soi	Axe 2

❖ Lien social		
<u>Action 6.7</u>	Développer et favoriser les projets de maintien du lien social	Axe 2
<u>Action 6.8</u>	Favoriser les actions intergénérationnelles	Axe 2
<u>Action 6.9</u>	Sensibiliser au rôle des familles dans le maintien du lien social	Axe 2
<u>Action 6.10</u>	Développer et favoriser la participation à la vie publique	Axe 2
❖ Les moyens mis en œuvre		
<u>Action 6.11</u>	Développer des postes inter-établissements dans le domaine de l'animation préventive	Axe 2
<u>Action 6.12</u>	Développer des postes inter-établissements dans le domaine de la santé préventive	Axe 2
Orientation 7 : Mobiliser les professionnels du domicile (SAAD, SSIAD et SPASAD)		
❖ Les aidants		
<u>Action 7.1</u>	Organiser le repérage des aidants en situation de fragilité	Axe 5
<u>Action 7.2</u>	Sensibiliser les proches aidants au risque d'épuisement	Axe 5
❖ Personnes âgées		
<u>Action 7.3</u>	Améliorer le repérage des fragilités	Axes 3 et 4
<u>Action 7.4</u>	Mobiliser les services comme relais d'information auprès des personnes âgées sur les actions de prévention existantes	Axes 3 et 4
<u>Action 7.5</u>	Soutenir le développement d'actions individuelles de prévention menées par les SPASAD	Axe 4

Pour votre information, et afin que votre projet ne fasse pas l'objet d'un refus par la CdF, veuillez trouver ci-après les **principaux motifs de rejets des dossiers** par la CdF lors des précédents appels à candidatures.

Motifs de refus des projets
- Manque d'étanchéité entre l'activité commerciale du porteur de projet et l'activité proposée
- Action réalisant la promotion d'une prestation ou d'un équipement relevant d'un seul fournisseur
- Action relevant des missions habituelles du porteur de projet
- Recours à des professionnels exerçant une activité non-reconnue et/ou non-autorisée par les autorités de santé en dehors du contrôle d'un professionnel pour réaliser des actions entrant dans le champ du soin
- Implantation locale insuffisante ou absence de partenaires locaux identifiés
- Renouvellement d'une action déjà existante financée antérieurement par le porteur de projet <i>(sous le même format)</i>
- Ciblage du public flou ou non spécifié
- Action essentiellement ou totalement individuelle
- Formation s'adressant uniquement à des acteurs professionnels
- Formations pour les bénévoles qui ne seraient pas suivi d'une action collective
- Action reposant sur l'achat d'équipement lourd considéré comme un investissement
- Séjour vacances tous publics, hors valorisation des temps collectifs de préparation et de bilan de l'action avec les usagers. Les coûts d'hébergement, de transports des usagers et des accompagnants ainsi que les animations sont exclus.
- Action seulement de communication <i>(ex : la réalisation d'un site internet ou de guide)</i>
- Période d'intervention hors de celle ciblée par l'appel à candidatures

En cas de demande financière supérieure à l'enveloppe, une **équité sera recherchée en fonction** :

- De la pertinence de l'action proposée par rapport aux fragilités repérées en lien avec les CLS
- Du nombre de personnes âgées sur l'EPCI concerné par le projet

Les fiches orientation

FICHE ORIENTATION N°1 Préparer le passage de la vie active à la retraite	
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none">- Le passage de la vie active à la retraite est parfois délicat et laisse place à de nombreuses questions.- Le passage à la retraite doit se faire avec des transitions et se doit d'être préparé et accompagné en cas de besoin.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">- Faciliter le passage à la retraite et la vie quotidienne de la personne âgée à la suite de ce changement.- Faire émerger un nouveau projet de vie pour la personne âgée.
Actions	<ul style="list-style-type: none">- Etre en capacité d'avoir, d'exprimer ses envies et favoriser l'émergence d'un nouveau projet de vie ;- Accompagner le passage à la retraite pour les publics « <i>à faibles ressources</i> » afin d'éviter les interruptions de droits et des périodes sans ressources.

Exemples d'actions déjà misent en œuvre dans le cadre des précédents appels à projets

Organisme porteur du projet	Intitulé du projet
Centre socioculturel « Le Kiosque »	- « A la retraite, restez actifs et acteurs ! »
Université de Nantes IUT de la Roche-sur-Yon	- Préparer de manière optimale la transition vers la retraite
CCAS Les Achards	- S'informer pour vieillir en toute sécurité

FICHE ORIENTATION N°2	
Donner aux personnes âgées les moyens d'être actrices de leur santé et du maintien de leur autonomie	
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none"> - La Vendée n'échappe pas au phénomène de vieillissement de la population qui s'accroît d'années en années. - Le phénomène de vieillissement de la population conduit à une augmentation de la dépendance et l'apparition de nouvelles difficultés pour la santé des personnes âgées
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Plus d'efficacité des actions de prévention grâce à une implication des personnes âgées dès la conception. - Faire comprendre la perte d'autonomie afin de pouvoir la prévenir (concernant sa santé).
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement d'actions autour de l'activité physique, la prévention des chutes ; - Favoriser le maintien des fonctions cognitives ; - Renforcer et développer des actions autour de la santé bucco-dentaire, visuelle et auditive ; - Renforcer et développer des actions autour de l'alimentation, la nutrition et la lutte contre la dénutrition ; - Renforcer et développer des actions autour de la prévention du sommeil ; - Renforcer et développer des actions autour du bien-être, de la confiance et de l'estime de soi ; - Renforcer et développer des actions autour de la dépression, des addictions et du risque suicidaire ; - Renforcer et développer des actions autour de la prévention sur l'automédication et la polymédication.

Exemples d'actions déjà misent en œuvre dans le cadre des précédents appels à projets

Organisme porteur du projet	Intitulé du projet
CCAS de Champ Saint Père	- Sensibiliser les seniors aux gestes de premiers secours
CCAS les Achards	- Adapter ses repas pour prendre soin de soi - Dormir pour bien vieillir
CCAS du Château d'Olonne	- Prévenir du déclin cognitif - Prévenir du déclin physique et des chutes
CASS de Saint Etienne du Bois	- Prévenir des risques liés à la perte de la mémoire
Fédération ADMR Vendée	- « L'Email magique », santé bucco-dentaire
Piscine des Chirons	- La prévention par l'eau
CCAS de Treize-Septiers	- Garder une belle image de soi au fil des années
MFR des Achards	- Stimuler sa mémoire
Groupe associatif Siel Bleu	- Gym Prévention santé / APA et insuffisance rénale
Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire	- Organiser un cycle d'événements autour des 5 sens « La santé dans tous les sens »
Mutualité Française Pays de la Loire	- Rester à l'écoute de ses oreilles et longue vie à la vue
Mutualité retraite	- Prévention perte d'autonomie par l'activité physique adaptée
IREPS Pays de la Loire	- Agir en santé, pour bien vieillir en Vendée
CCAS Les Sables d'Olonnes	- Deuxièmes Assises de la santé
Comité Départemental Olympique Sportif	- Projet d'Accompagnement à la pratique sportive en Vendée

FICHE ORIENTATION N°3	
Maintenir du lien social, favoriser le rôle social des personnes de 60 ans et plus	
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none"> - Tendence à une augmentation de l'isolement des personnes âgées au fil des années (<i>que ce soit un isolement social, familiale, géographique ou regroupant l'ensemble</i>). - Les personnes âgées ont souvent le sentiment de ne plus être utiles dans la société.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le sentiment d'utilité sociale des aînés en valorisant leur savoir, leur mémoire et leurs capacités auprès des autres générations. - Consolider le lien social en favorisant l'accès à de nouveaux outils et services.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir, repérer, prendre en charge les facteurs de risque de rupture du lien social et les effets de la situation d'isolement sur l'état de santé et la vie sociale de la personne âgée ; - Informer, former et accompagner les personnes âgées sur l'utilisation des nouvelles technologies (dont les outils numériques) ; - Développer des projets de maintien du lien social via les réseaux sociaux ; - Inciter au développement de projets en lien avec la lutte contre l'isolement ; - Favoriser l'accès à la culture des personnes âgées ; - Favoriser et entretenir la mobilité des personnes âgées ; - Favoriser les actions intergénérationnelles ; - Favoriser la solidarité de proximité, l'utilité sociale ; - Développer l'aide aux personnes âgées endeuillées ; - Participer à la vie citoyenne.

Exemples d'actions déjà misent en œuvre dans le cadre des précédents appels à projets

Organisme porteur du projet	Intitulé du projet
ASEPT Pays de la Loire	- Utiliser la tablette numérique
Association l'R enjoué	- Favoriser le lien social par la pratique de la randonnée en joëlettes
CCAS de Bellevigny	- Développer le lien social et lutter contre l'isolement
CCAS des Essarts en bocage	- Sortie en bord de mer
CCAS Les Achards	- Réunir sagesse et jeunesse pour mieux se connaître
Fédération des Centres Sociaux de Vendée	- « Germaine », Le café numérique mobile
Fédération familles rurales de Vendée	- Journée culture et découverte / La boîte à talents
ODDAS	- Séjour collectif / Laboratoire de fabrication
CCAS de l'Ile d'Elle	- Rassembler les séniors à l'occasion d'une journée conviviale
Coordination gérontologique de l'Est Vendée	- Spectacles « Rêves d'anges heureux » / « C'est quoi le bonheur ? »
CLIC Littoral	- Balade des aînés
CLIC Entour'âge	- Proposer une lecture publique suite à des ateliers d'écriture
Société Saint Vincent de Paul	- Déployer la dynamique MONALISA en Vendée
Centre socioculturel du Talmondais	- Former les personnes vieillissantes aux outils numériques

FICHE ORIENTATION N°4	
Renforcer les actions de prévention autour de la sécurité et des droits des personnes de 60 ans et plus	
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none"> - La personne âgée est souvent la « proie » des actions de personnes mal intentionnés - Les personnes âgées doivent faire face à une évolution de la société et des pratiques et ainsi revoir leurs habitudes et nouveaux droits acquis au regard de leur statut.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la vigilance des personnes âgées sur leur sécurité et leurs droits au quotidien - Garantir la sécurité et la tranquillité des personnes âgées
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de prévention sur les risques existants (<i>téléphonique, internet, démarchage à domicile...</i>) ; - Renforcer et développer des actions autour de la sécurité routière ; - Promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance ; - Veiller à l'accès aux droits et à l'exercice des droits et de la citoyenneté des personnes âgées.

Exemples d'actions déjà mises en œuvre dans le cadre des précédents appels à projets

Organisme porteur du projet	Intitulé du projet
Famille rurales Boufféré	- Réaliser une opération de sécurité routière auprès des séniors de Boufféré
CCAS de la Garnache	- Remise à niveau du code de la route pour les personnes âgées
Centre socioculturel « Le Kiosque »	- Favoriser la mobilité des personnes âgées en mettant en place des ateliers de remise à niveau de la conduite
Communauté de commune du pays de Pouzauges	- Accompagner la conduite des séniors
CCAS de Saint Etienne du Bois	- Prévenir des risques liés aux giratoires et champ visuel pour les séniors et présentation des nouveaux panneaux
CCAS Les Achards	- Avoir les bons réflexes pour ma sécurité
CCAS de Champ Saint Père	- Proposer aux séniors des temps collectifs de prévention sur la sécurité routière

FICHE ORIENTATION N°5	
Faciliter l'accès aux aides techniques et simplifier les démarches d'adaptation du logement	
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes âgées souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible. - Pour retarder l'entrée en établissement il convient d'avoir recours à des aides techniques afin d'améliorer le logement et d'adapter le logement à l'âge des occupants et leurs conditions de santé.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les aides techniques adaptées, de leur accès aux personnes âgées à la mise en place, dans une dynamique de développement. - Sensibiliser les personnes âgées aux avantages des aides techniques, tout en réduisant le coût et favoriser le recyclage et le développement rural de ces équipements.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le repérage des besoins en aides techniques ; - Mettre en place des dispositifs de conseil et d'accompagnement pour l'adaptation du logement et les aides techniques (<i>postes d'ergothérapeute</i>) ; - Promouvoir la simplification des demandes d'aide autour de l'adaptation du logement et développer des aides financières autour du reste à charge pour certaines aides techniques ; - Développer le recours aux nouvelles technologies pour favoriser le maintien à domicile (<i>domotique</i>) ; - Mettre en place des dispositifs de conseil et d'accompagnement pour l'accès aux aides techniques, notamment en facilitant le recyclage ; - Engager une réflexion sur la création d'espaces témoins / modulables.

Exemples d'actions déjà misent en œuvre dans le cadre des précédents appels à projets

Organisme porteur du projet	Intitulé du projet
ASEPT Pays de la Loire	- Sensibiliser à l'habitat adapté et à l'autonomie à domicile avec le numérique
Communauté de commune du Pays de Pouzauges	- Accompagner la rénovation et l'adaptation de logements en répondant aux besoins des personnes âgées
Gérontopôle autonomie Longévité des Pays de la Loire	- Concevoir un guide avec autodiagnostic des besoins d'adaptation du logement des personnes âgées
SOLIHA Vendée	- Améliorer mon quotidien en adaptant mon logement ou en améliorant la performance énergétique de mon logement

FICHE ORIENTATION N°6	
Mettre en place des activités de prévention dans les résidences autonomes (forfait autonomie)	
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none"> - Le besoin des personnes âgées en résidences autonomes de participer à des activités collectives pour stimuler leur autonomie. - Le manque de moyens et de temps au sein des résidences autonomes pour la mise en place d'activités collectives
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Par des activités collectives, maintenir du lien social, des activités de prévention de la santé et de son bien être au sein d'une résidence autonomie - Mutualiser des postes entre établissements pour la réalisation d'actions collectives de prévention relatives à la prévention de la santé et du lien social.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et développer des actions autour de la santé bucco-dentaire, visuelle et auditive ; - Renforcer et développer des actions autour de l'activité physique, la prévention des chutes ; - Renforcer et développer des actions autour des fonctions cognitives ; - Renforcer et développer des actions autour de la nutrition ; - Renforcer et développer des actions autour de la prévention du sommeil ; - Renforcer et développer des actions autour du bien-être, de la confiance et de l'estime de soi ; - Développer et favoriser les projets de maintien du lien social ; - Favoriser les actions intergénérationnelles ; - Sensibiliser au rôle des familles dans le maintien du lien social ; - Développer et favoriser la participation à la vie publique ; - Développer des postes inter-établissements dans le domaine de l'animation préventive ; - Développer des postes inter-établissements dans le domaine de la santé préventive.

FICHE ORIENTATION N°7 Mobiliser les professionnels du domicile (SAAD, SSIAD, SPASAD)	
Etat des lieux	<ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels du domicile sont des interlocuteurs privilégiés des personnes âgées et sont dans les premières personnes à pouvoir repérer les difficultés et besoins des personnes âgées. - Le nombre d'aidant est important et tend à augmenter, il convient donc de les maintenir « en forme » aussi bien sur le plan physique que sur le plan moral.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les services à domicile sur la prévention de la perte d'autonomie afin qu'ils repèrent plus facilement les besoins des personnes âgées et qu'ils s'en fassent les relais. - Repérage des aidants afin de mieux prévenir de leur épuisement.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le repérage des aidants en situation de fragilité ; - Sensibiliser les proches aidants au risque d'épuisement ; - Améliorer le repérage des fragilités ; - Mobiliser les services comme relais d'information auprès des personnes âgées sur les actions de prévention existantes ; - Soutenir le développement d'actions individuelles de prévention menées par les SPASAD.